



**Federation of Canada's Professional Chemists
Fédération des chimistes professionnels du Canada
(FCPC)**

Pour diffusion immédiate

Le 20 mars 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les chimistes professionnels signent une entente de mobilité

Les chimistes professionnels peuvent maintenant transférer leur permis d'exercice dans n'importe quelle province au Canada. La Fédération des chimistes professionnels du Canada (FCPC) a annoncé aujourd'hui que les organismes provinciaux de chimistes ont adopté un protocole d'entente visant à faciliter la mobilité des chimistes d'une province à l'autre.

En tant que professionnels, les chimistes doivent satisfaire aux exigences prescrites en matière d'éducation et d'expérience de travail. Ils appliquent également un code de déontologie rigoureux afin de veiller au respect de la santé et de la sécurité publiques, et de protéger l'environnement dans le cadre de leurs activités.

Cette entente permet aux chimistes membres de chacun de ces organismes de passer dans une autre province et d'y travailler tout en gardant leur certification. La Fédération compte actuellement six organismes membres à part entière et deux à titre d'associé, représentant plus de 4 000 chimistes à travers le Canada.

Pour de plus amples renseignements sur la FCPC ou pour consulter l'entente, veuillez visiter le site www.cpchem.ca ou envoyer un courriel à Paul West (pwest@uvic.ca).

Contexte : La FCPC

La Fédération des chimistes professionnels du Canada (Federation of Canada's Professional Chemists) a été créée en juin 2014. Elle s'est donnée pour mission de favoriser la compréhension des lois qui gouvernent les chimistes professionnels au Canada afin de mieux protéger l'intérêt public. On compte les six organismes provinciaux suivants comme membres fondateurs :

L'Ordre des chimistes du Québec (OCQ)

Association of the Chemical Profession of Ontario/Association des chimistes professionnels de l'Ontario (ACPO)

Association of the Chemical Profession of Saskatchewan (ACPS)

Association of the Chemical Profession of Alberta (ACPA)

Association of the Chemical Profession of British Columbia (ACPBC)

Nova Scotia Chemists' Society (NSCS)

Deux autres organismes ont été admis depuis à titre d'associé en attendant leur constitution en société provinciale :



**Federation of Canada's Professional Chemists
Fédération des chimistes professionnels du Canada
(FCPC)**

Association of the Chemical Profession of Manitoba (ACPM)
Association of the Chemical Profession of New Brunswick (ACPNB)

La profession de chimiste au Québec (OCQ) en est une d'exercice exclusif tandis qu'en Alberta (ACPA), en Colombie-Britannique (ACPBC) et en Ontario (ACPO), elle est à titre réservé tel qu'octroyé par leur législation provinciale respective.

Protocole d'entente

Le titre officiel de l'entente conclue entre les membres de la FCPC se lit comme suit :

Procédure visant à faciliter le transfert du permis d'exercice des chimistes aux autres organismes professionnels au Canada

Cette entente décrit la procédure à suivre lors du transfert du permis d'exercice. Elle définit également les exigences communes à remplir en matière de scolarité, à savoir les programmes accrédités par la Société canadienne de chimie et les normes professionnelles établies par l'Ordre des chimistes du Québec, ou leur équivalent. Plus précisément, cela présuppose un diplôme de premier cycle universitaire qui compte un total de 1 000 heures d'enseignement en classe et en laboratoire portant sur l'étude d'entités moléculaires.

Un minimum de deux ans d'expérience professionnelle est exigé.